

CE QU'IL FAUT SAVOIR

OBJECTIFS DU GCO DEFENDUS PAR SES PARTISANS

Le Grand Contournement Ouest de Strasbourg a pour objectifs :

- D'assurer la continuité de l'axe autoroutier Nord-Sud,
- De capter le trafic de transit circulant aujourd'hui sur l'A35,
- D'améliorer les relations entre les villes moyennes alsaciennes où le transport ferroviaire n'est pas adapté,
- De desservir les grands pôles d'activités du territoire,
- De capter les déplacements de moyenne et longue distance.

Source : motion de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bas-Rhin

LES ALTERNATIVES

Aménagement de l'A35

L'aménagement de l'A35 en vue de séparer les flux radiaux et transversaux proposé par le bureau d'étude TTK n'a même pas été étudié par l'Etat. Bâle n'a pas suivi cette voie : déplacement d'un pont et construction permettent à l'A35 de ne plus être engorgée au droit de St-Louis.

Transports collectifs

Il s'agit de (re)mettre en place rapidement le tram-train (Piémont des Vosges, Vallée de la Bruche, Kochersberg...) et de développer les transports en commun existants afin de mieux desservir les secteurs de travail. A Helsinki, les transports collectifs (tramway, métro, bus) couvrent 70% des trajets aux heures de pointe, 50% le reste du temps.



Taxe poids-lourds

Cette taxe devait être expérimentée en Alsace en 2008. Depuis que l'Allemagne a instauré une telle taxe sur son territoire en 2005, les camions traversent le Rhin pour emprunter (et congestionner) les routes d'Alsace. L'expérimentation a été une première fois repoussée à 2009, puis à 2011 (...).

Transport combiné

Il s'agit de la combinaison d'au moins deux modes de transport au sein d'une même chaîne. Il n'intervient aucune rupture de charge de la marchandise. Seul le contenant (caisse mobile, semi-remorque...) est transbordé d'un mode de transport à l'autre. La plus grande partie du trajet doit s'accomplir par voie ferrée, navigable ou maritime. La technique du transport combiné est donc bien adaptée aux transports nationaux et internationaux de marchandises sur de longues distances (supérieures à 600 km) (ADEME).

Transport fluvial

Le Rhin, tout en étant l'un des plus grands axes de trafic de marchandises (15 % du total de l'Alsace), dispose de réserves de capacités très importantes, sans investissement considérable à réaliser.

Covoiturage

L'"autosolisme", ou usage solitaire de la voiture pour les trajets journaliers domicile-travail est l'une des origines de l'encombrement. Le Plan de Déplacements en Entreprise (PDE) vise à optimiser les déplacements en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. Sa mise en œuvre est encouragée par les autorités publiques. (ADEME).

Solution mixte

En raison du retard de développement des alternatives et en l'absence de réglementation spécifique (Suisse), la voiture et le camion restent aujourd'hui très dominants. Dans son rapport, le bureau d'étude TTK met en avant une solution multimodale alternative à la construction du GCO.



L'AVIS DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat, contre l'avis du rapporteur public (généralement suivi par les juges), a confirmé le 17 mars 2010 la Déclaration d'utilité publique du GCO et ce, dans un contexte tendu lié aux élections régionales. Il a donc rejeté les recours déposés par Alsace Nature et le collectif "GCO Non Merci" qui demandaient l'annulation du décret déclarant le projet d'utilité publique.

LE COLLECTIF "GCO NON MERCI"

Il s'agit d'un collectif d'associations, d'élus et d'agriculteurs qui conteste depuis des années l'opportunité même du projet. Il souhaite ouvrir le débat et proposer des alternatives crédibles.
Site du collectif : <http://gcoendenheim.free.fr>.

QUELS OBJECTIFS POUR LE GRENELLE ?

Lors du Grenelle de l'Environnement, la France s'était engagée à :

- Stopper la perte de biodiversité d'ici 2010
- Réduire de 30% ses émissions de gaz à effet de serre
- Geler les projets autoroutiers. Le GCO fait partie des 3 projets contournant désormais le Grenelle, suite à l'annonce du gouvernement de débloquer certains projets afin de relancer l'économie.